

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 62

12 janvier 2009

SOMMAIRE

Aelsion Investissements S.A.	2976	Hilaire S.A.	2932
Antab S.à r.l.	2951	Immobilier Investment and Building Deve-	2970
Arteva Europe S.à r.l.	2949	lopment Company	
Azur 2003 SA	2947	International Import Export S.A.	2972
Babcock & Brown Specialised Funds Lu-		International Management Consulting Lu-	
xembourg S.à r.l.	2946	xembourg S.A.	2976
Bann S.A.	2954	JER Thunderbird S.à r.l.	2933
Barletta S.A.	2975	Karal S.A.	2944
BBEIF Warehouse S.à r.l.	2946	Koch KIG Luxembourg S.à r.l.	2963
Beständigkeit Holding S.A.	2953	Lavett S.à r.l.	2975
Bijouterie Noelle Schleich S.à r.l.	2972	Lies Transports S.A.	2942
Breger Frères et Fils	2937	LuxCo 63 S.à r.l.	2934
Compagnie Fiduciaire Group	2950	LyondellBasell AFGP	2934
C.P.O. International S.A.	2936	Murasec S.à r.l.	2939
Daytona International S.à r.l.	2976	Must Computer Sàrl	2944
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A.	2955	Must Computer Sàrl	2945
Deutsche Bank (PAM) Sicav	2969	Nessma S.A.	2970
Deutsche Bank (PAM) Ucits III	2962	Planète Communication	2957
Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l. ..	2946	Rhyton Holding S.A.	2931
Fixin S.A.	2937	R.S. S.à r.l.	2947
FKI Lusparthree S.à r.l.	2936	Scarabaeus S.à r.l.	2938
FKI Luspartwo S.à r.l.	2935	Société de Constructions générales Jean-	
Flanagan Holding S.A.	2955	Pierre RINNEN et Fils Sàrl	2949
Futur Technologies S.A.	2939	Société d'Investissement C.E.S.I.M.	2930
Glenwood International S.à r.l.	2933	Solu America S.à r.l.	2932
Guymon Holding S.A.	2935	Thistle S.A.	2975
Hallencia Holding S.A.	2931	Tomali	2949
Hallencia Holding S.A.	2955	Topton International S.A.	2950
HBI Dietzenbach S.à r.l.	2970	T.P.E. Luxembourg S.A.	2946
HBI Mercator Parc S.à r.l.	2942	Transerv Sàrl	2956
HBI Miraustrasse S.à r.l.	2973	Wood, Appleton, Oliver & Co S.A.	2938

Société d'Investissement C.E.S.I.M., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 44.224.

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE D'INVESTISSEMENT C.E.S.I.M.", établie et ayant son siège social à L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.224, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 409 du 8 septembre 1993,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 13 novembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique HENRY-BAUDRAND, retraitée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique HENRY-BAUDRAND, préqualifiée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Ernster à L-5365 Münsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall, et modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Ernster à L-5365 Münsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall, et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (deuxième phrase).** Le siège social est établi à Münsbach, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - HENRY-BAUDRAND - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2008, Relation GRE/2008/4955. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009000392/231/54.

(080190006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Hallencia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.810.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2008

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Mme Axelle Rémiche, née le 16 avril 1973 à Arlon (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

2. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour HALLENCIA HOLDING S.A.

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008159310/34/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Rhyton Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.650.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2008

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Mme Axelle Rémiche, née le 16 avril 1973 à Arlon (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Mohamed Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

2. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour RHYTON HOLDING S.A.

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008159312/34/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Hilaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 42.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2008

1. L'Assemblée a élu le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

2. L'Assemblée a élu aux postes d'administrateurs de la société:

Maître René Faltz, Avocat à la Cour, né le 17 août 1953 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Maître Thomas Felgen, Avocat à la Cour, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, né le 28 août 1957 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2014.

Maître René Faltz, Maître Thomas Felgen et Monsieur Nicolas Kruchten auront pour mission spéciale de se prononcer sur les comptes à partir de l'exercice 2006.

3. L'Assemblée décide de nommer Server Group Europe S.A., ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.574, aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat de Server Group Europe S.A. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2014.

Server Group Europe S.A. aura pour mission spéciale de se prononcer sur les comptes à partir de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008159318/263/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Solu America S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.604.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 novembre 2008 à 18.45 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

3. La nomination de Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009000456/1084/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

JER Thunderbird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 115.484.

—
Extrait des résolutions de l'associée du 25 novembre 2008

L'associé de JER Thunderbird S.à r.l. a décidé comme suit:

1. Changement de gérants:

de démissionner les gérants suivants avec effet au 1^{er} décembre 2008:

Mr. Jan Willem Overheul, né le 3 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Mr. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Mr. William Hancock, né le 25 octobre 1967 à Adelaide, Australie, demeurant professionnellement au 3/62 Queen's Gate, London SW7 5JP, Grande-Bretagne

et

de nommer les gérants suivants avec effet au 1^{er} décembre 2008 et pour une durée indéterminée:

Mr. Craig Bass, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg

Mr. Ian Whitecourt, né le 4 mai 1946 à Londres, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg

Mr. Daniel T. Ward, né le 17 mai 1957 à Camden, New Jersey, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 8309 River Falls Drive Potomac, MD 20854, Etats-Unis.

Transfert du siège social

de transférer le siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Silvia Mathieu.

Référence de publication: 2008159321/9738/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07584. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Glenwood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.428.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) déclsion(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/11/2008 à 14.30 heures

a été nommé gérant unique Björn H. I. Possen, né le 12 novembre 1980 à Heerlen, Pays-Bas et demeurant professionnellement 60, Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 01/12/2008, en remplaçant Jan Hermán van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 décembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

GLENWOOD INTERNATIONAL SARL

Björn H. I. Possen

Gérant unique

Référence de publication: 2009000354/816/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

LuxCo 63 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.196.

—
Change of Domiciliation / Change of Shareholder / Change of Board

Hiermit erkläre ich,

(1) dass ausweislich des Abtretungsvertrages vom 15. Oktober 2008 alle 500 Anteile an der Gesellschaft von der alleinigen Anteilseignerin European Properties S.à r.l auf die

- LogAxes Austria IV S.à r.l. mit Sitz in 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg und eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 135.929

übertragen wurden;

(2) dass ausweislich des Gesellschafterbeschlusses vom 17. Oktober 2008 eine Sitzänderung von der alleinigen Anteilseignern der Gesellschaft beschlossen wurde:

Der Sitz wurde von:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

nach:

34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg verlegt.

(3) dass ausweislich des Gesellschafterbeschlusses vom 17. Oktober 2008 ein Wechsel der Geschäftsführung von der alleinigen Anteilseignern der Gesellschaft beschlossen wurde:

Folgende Geschäftsführerin wurde abberufen:

- TMF Corporate Service S.A. mit Sitz in 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg und eingetragen im R.C.S Luxembourg unter die Nummer B 84.993.

Folgende Geschäftsführer wurden ernannt:

- M. William Gilson, Geschäftsadresse: 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- M. Mark Phillips, Geschäftsadresse: 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and

- Thorsten Steffen, Geschäftsadresse: 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Oktober 2008.

Timo Hirte

Company Secretary

Référence de publication: 2008159335/649/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01758. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

LyondellBasell AFGP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 111.155.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la société prise en date du 11 novembre 2008, que:

- La démission de M. Normaa Phillips et de M. Morris Gelb de leur fonction de gérant de la société à compter du 1^{er} novembre 2008 a été approuvée.

- M. Ian Dunn, demeurant professionnellement à 3013 AM Rotterdam, Weena 737, a été nommé aux fonctions de gérant de la société à compter du 11 novembre 2008 et pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Cees Los / Volker Trautz

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009000214/4642/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Guymon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 12.613.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 octobre 2008

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Benoît PARMENTIER de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'administration avec effet au 31 octobre 2008.

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, avec effet au 31 octobre 2008, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2010.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

* Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme
GUYMON HOLDING S.A.
P. STANKO / F. LANNERS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000031/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

FKI Luspartwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 246.016.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 73.137.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2008 que la société FKI Lusparthree s.à.r.l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103685, ayant son siège social au 99 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, en sa qualité d'associé unique de la société FKI Luspartwo s.à.r.l., a accepté la démission comme gérant de M. Antonio Ventrella, né le 27 décembre 1953 et demeurant à Brooklands, 21, Lady Byron Lane, Knowle, West Midlands, B93 AT, England et nommé comme nouveau gérant M. Garry E. BARNES, né le 4 août 1970, et demeurant à Brampton House, Atch Lench, Worcestershire, WE11 4SW, Angleterre avec effet au 15 octobre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

FKI Luspartwo s.à.r.l.
99, Grand'Rue
L-1661 Luxembourg
E. Isaac

Référence de publication: 2009001068/2580/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

C.P.O. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.895.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 octobre 2008

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Benoît PARMENTIER de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'administration avec effet au 31 octobre 2008.

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, avec effet au 31 octobre 2008, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2013.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

* Madame Natalia VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

C.P.O. INTERNATIONAL S.A.

N. VENTURINI / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000032/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

FKI Lusparthree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 244.278.240,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.685.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2008 que la société FKI Luxembourg, une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 70 557, en sa qualité d'associé unique de la société FKI Lusparthree s.à.r.l., a pris acte de la démission de M. Antonio Ventrella, né le 27 décembre 1953 et demeurant à Brooklands, 21, Lady Byron Lane, Knowle, West Midlands, B93 AT, England et nommé comme nouveau gérant Mr Garry E. BARNES, né le 4 août 1970, et demeurant à Brampton House, Atch Lench, Worcestershire, WE11 4SW, Angleterre, avec effet au 15 octobre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

FKI Lusparthree s.à.r.l.

99, Grand'Rue

L-1661 Luxembourg

E. Isaac

Référence de publication: 2009001069/2580/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Breger Frères et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 39, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 29.643.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000070/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fixin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.494.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société ALTECO GESTION Y PROMOCION DE MARCAS S.L., établie et ayant son siège social à E-28002 Madrid, 4, C/Benigno Soto,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme FIXIN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 109.494,

constituée sous la dénomination de FIXIN HOLDING S.A., aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1311 du 02 décembre 2005,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1061 du 31 mai 2006.

Que le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 novembre 2008, Relation: EAC/2008/14402. Reçu douze euros 12, -€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009000396/219/42.

(080189418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Scarabaeus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 11, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 120.309.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000107/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 20.938.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 décembre 2008 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet au 31 octobre 2008 de leurs fonctions de d'Administrateur de la Société:

- Monsieur Roert Faber, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

- Monsieur Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 décembre 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet au 31 décembre 2008 de ses fonctions d'Administrateur de la Société:

- Monsieur Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach en France, ayant pour adresse professionnelle le 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2008 que la personne suivante a été nommée Administrateur, avec effet immédiat, jusqu'en 2009 lors de l'approbation des comptes du 31 décembre 2008.

- Monsieur Eddy Dome, né le 16 août 1965 à Waremme en Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg.

Il résulte des Résolutions prises par le Conseil d'Administration avec effet au 2 décembre 2008 que la personne suivante a été nommée Administrateur-Délégué, avec effet immédiat, pour la durée de son mandat d'Administrateur:

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin en Irlande, ayant pour adresse 24 Rue Centrale L-4974 Dippach au Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit depuis le 2 décembre 2008:

* Monsieur Alan Dundon, Administrateur et Administrateur-Délégué

* Madame Géraldine Schmitt, Administrateur

* Monsieur Eddy Dome, Administrateur

La Société a changé son siège social du 6 Rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009000931/4170/42.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Murasec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 123.947.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000108/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Futur Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 143.608.

STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange

Ont comparu:

1.- La société anonyme "EXCELIANCE S.A." établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.412,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

2.- La société anonyme "LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A." établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527,

ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Jonathan BEGGIATO, prénommé.

Lesquelles comparantes, telles que représentées, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FUTUR TECHNOLOGIES S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie aux sociétés du groupe.

Elle a également pour objet la prestation dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 10. La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière. Toutes opérations d'un montant supérieur à 10.000 € devront être soumises à l'approbation des actionnaires.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et émoluments.

Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées, par leur mandataire, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- la société EXCELIANCE S.A., prénommée, cinq cents actions	500
2.- la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., prénommée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.350 -EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, telles que représentées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean-Marc ASSA, employé privé, né à Paris (France), le 28 mars 1974, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

b) Monsieur Jonathan BEGGIATO, prénommé, né à Villerupt (France), le 19 juin 1975,

c) La société anonyme "EXCELIANCE S.A.", prénommée, par son représentant

3.- Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Jonathan BEGGIATO, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature à hauteur de 10.000 €.

4.- Est nommé commissaire aux comptes: "LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 83.527.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

6.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Beggiato, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. Reçu à 0,50 % : cent cinquante-cinq euros (€ 155.-). Relation : LAC/2008/50247.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 décembre 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009001370/241/150.

(080190368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Lies Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Artisanale Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 105.088.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000109/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06568. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

HBI Mercator Parc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.150,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 110.924.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Mercator Parc S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the name "HBI Puncheim S.à r.l." having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.924 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 4 October 2005 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, published in the Mémorial C, n°129, dated 19 January 2006, page 6182 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended by a deed drawn up by the Maître Henri Hellinckx, on November 18th, 2005, published in the Mémorial C, n°714 dated April 7, 2006, page 34260 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended by a deed drawn up by the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 16th, 2006, published in the Mémorial C, n° 2320 dated December 12th, 2006, page 111357;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, Jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) ("Associé Unique") ;

En qualité d'Associé Unique de HBI Mercator Parc S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 110.924 et constituée en vertu d'un acte reçu le 4 octobre 2005 par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, résidant à Mersch, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 129 en date du 19 janvier 2006 à la page 6182 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu le 18 novembre 2005 par Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, n° 714, en date du 7 avril 2006, page 34260 et dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu le 16 octobre 2006 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 2320, en date du 12 décembre 2006, page 111357;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45405. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001480/211/96.

(080190329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Must Computer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 96.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000110/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2008, réf. DSO-CX00288. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080188881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Karal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.897.

L'an deux mil huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "KARAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.897,

constituée suivant acte du notaire soussigné en 16 mars 2005, publié au Mémorial C n° 729 du 22 juillet 2005, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C n° 1254 du 23 novembre 2005.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Ferdinando CAVALLI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire M. Jean-Pierre SADDI, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Stéphanie WLODARCZAK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Strassen.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

" **Art. 3. Objet.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. CAVALLI, J.-P. SADDI, S. WLODARCZAK, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 novembre 2008, LAC/2008/47005. Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/12/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009000379/208/84.

(080189039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Must Computer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 96.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000111/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2008, réf. DSO-CX00250. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080188884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 19 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000112/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2008, réf. DSO-CX00249. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080188892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

T.P.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 105.206.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009000113/801211/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00348. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080188309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

**Babcock & Brown Specialised Funds Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF Warehouse S.à r.l.).**

Capital social: EUR 246.250,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.986.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 29 mai 2008

Par les résolutions écrites du 29 mai 2008, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la démission de Serge Morel en tant que gérant de la Société, prenant effet le 29 mai 2008;
- De nommer en tant que gérant, prenant effet le 29 mai 2008, et pour une durée indéterminée,

* Mr. Mark Hatherly, né le 13 novembre 1965 à Auckland (New Zealand), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

* Mr. David Dujacquier, né le 20 janvier 1970 à Braine L'Alleud (Belgium), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

* Madame Maire Gallagher, né le 16 octobre 1968 à Louth (Ireland), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Yves Elsen, demeurant privé au 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer;
- Nicolas Comes, demeurant privé au 1, Feiteknepchen, L-8129 Bridel;
- Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- David Dujacquier, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Maire Gallagher, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000449/9244/30.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Azur 2003 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 38, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 94.543.

Le Bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Adm. Délégué

Référence de publication: 2009000114/800153/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00355. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080188433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

R.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.592.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Rose Marie dite Rose STRASSER, Maître-coiffeuse, née à Wasserbillig le 11 juin 1946, demeurant à L-1116 Luxembourg, 21, rue Adolphe.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de: "R.S. S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure avec la vente d'articles de la branche.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Madame Rose Marie dite Rose STRASSER, Maître-coiffeuse, née à Wasserbillig le 11 juin 1946, demeurant à L-1116 Luxembourg, 21, rue Adolphe, préqualifiée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf (31.12.2009).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Rose Marie dite Rose STRASSER, Maître-coiffeuse, née à Wasserbillig le 11 juin 1946, demeurant à L-1116 Luxembourg, 21, rue Adolphe, prénommée.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: R.Strasser, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 19 décembre 2008, Relation: EAC/2008/15536. Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500 € à 0,5%: 62,50 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009000438/272/95.

(080189389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Société de Constructions générales Jean-Pierre RINNEN et Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 25, Èlwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.657.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. RAUSCH

Gérant

Référence de publication: 2009000116/800251/13.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00242. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080188163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Tomali, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.867.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 19/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000117/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2008, réf. DSO-CX00284. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080188179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Arteva Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 316.584.850,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.094.

EXTRAIT

Il ressort du constat de dissolution du 21 novembre 2008 de la société Kosa Capital (Lux) S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.567, que les 1.061.600 parts sociales privilégiées de catégorie A, d'une valeur nominale de € 50,- chacune, représentant ensemble 16,77 % du capital social de la Société Arteva Europe S.à r.l., sont détenues depuis cette date par Kosa Foreign Investments S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.563.

Depuis le 21 novembre 2008, les 5.270.097 parts sociales ordinaires et les 1.061.600 parts sociales privilégiées de catégorie A de la Société Arteva Europe S.à r.l. sont détenues comme suit:

Kosa Germany Holdings S.à r.l.: 5.181.058 parts sociales ordinaires

Kosa Foreign Investments S.à r.l.: 1.061.600 parts sociales privilégiées de catégorie A

Respa SGPS Lda: 89.039 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 novembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

L-1736 Senningerberg, 1, Heienhaff

Signature

Référence de publication: 2009000372/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00661. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 570.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.422.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions des parts intervenues, agréées et notifiées le 18 décembre 2008, le capital de la société est réparti comme suit:

1. Monsieur Daniel CROISE, 13, rue Schiltzberg, L-6171 Godbrange, soixante-neuf parts (69);
 2. Monsieur Thierry FLEMING, 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, cent soixante-dix-sept parts (177);
 3. Monsieur Luc HANSEN, 69A, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, cent parts (100);
 4. Monsieur Guy HORNICK, 8, Spierzelt, L-8063 Bertrange, deux cent trente-trois parts (233);
 5. Monsieur Marc LAMESCH, 6, Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange, deux cent trente-trois parts (233);
 6. Monsieur Pierre LENTZ, 2, rue de l'Indépendance, L-8021 Strassen, cent parts (100);
 7. Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, 8, Arbogaststrasse, D-54292 Trier-Ruwer, deux cent trente-trois parts (233);
 8. Monsieur Claude SCHMITZ, 20, route d'Itzig, L-5231 Sandweiler, deux cent trente-trois parts (233);
 9. Monsieur John SEIL, 10, op der Haangels, L-5322 Contern, cent soixante-dix-sept parts (177);
 10. Monsieur Marc THILL, 5, chemin de la Guinguette, F-57100 Thionville, deux cent trente-trois parts (233);
 11. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen, cent parts (100);
 12. Monsieur Claude ZIMMER, 3, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg, deux cent trente-trois parts (233);
 13. La société à responsabilité limitée CF Group, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous B 142.417, sept mille huit cent soixante-dix-neuf parts (7.879).
- Total dix mille parts (10.000)

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009000119/534/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08282. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Topton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.407.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue à Luxembourg en date du 18 novembre 2008

Il ressort des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique en date du 18 novembre 2008:

- que Mademoiselle Noëlle PICCIONE a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société et ce avec effet ce jour.

- que Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1^{er} août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014.

En conséquence de quoi, le Conseil d'administration est composé de Madame Régine BARBIER, Madame Céline BONVALET et Monsieur Grégory GUISSARD.

Pour la société

SERVICES GENERAUX DE GESTION, SGG

Signature

Référence de publication: 2009000956/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Antab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.268.

In the year two thousand eight, on the fifteenth of December,

Before us Maître Joseph GLODEN, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) The Luxembourg company "NORDIC SPIRIT", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 142.191,

acting as sole associate of the company "ANTAB, S.à r.l.", named below,

duly represented by Mrs Martine KAPP, private employee, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on November 27, 2008.

2) Mr Staffan ANTONSSON, company director, residing in Cape Holly Road, De Goede Hoop Estate, Chapmans Peak, Noordhoek, 7979, Cape Town, South Africa, acting in his capacity as duly authorized A signatory manager of "ANTAB, S.à r.l.", named below,

represented by Mr Eric LECLERC, private employee, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Cape Town, on 27th November 2008.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

3) Mr Eric LECLERC, private employee, with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, acting in his capacity as duly authorized B signatory manager of "ANTAB, S.à r.l.", named below.

The appearing parties request the undersigned notary to draw up the following decisions:

The company NORDIC SPIRIT, prenamed, as sole associate of the Luxembourg company "ANTAB, S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 103.268, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on September 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1229 on December 1, 2004,

modified by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on December 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 281 on March 30, 2005,

declares:

A) The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) per share.

B) By deed under private seal dated November 15, 2008, Mr Staffan ANTONSSON, prenamed, sold to the company NORDIC SPIRIT, prenamed, one hundred (100) shares of the company "ANTAB, S.à r.l.", prenamed.

The share purchase agreement, signed "ne varietur" by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The share transfer is effective and valid from November 15, 2008 on.

C) The sole associate, the company NORDIC SPIRIT, declares to change article 6 of the bye-laws of the Company by adding a second paragraph and to read it as follows:

" **Art.6.paragraph 2.** The one hundred (100) shares are entirely subscribed by the sole associate the company NORDIC SPIRIT, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 142.191."

The appearing persons Mr Staffan ANTONSSON, represented as stated before, and Mr Eric LECLERC, prenamed, acting jointly in their capacity of one A and one B signatory managers of the company "ANTAB, S.à r.l.", declare to accept the share transfer for the Company in accordance with article 190 of the law on commercial companies of September 18, 1933 and in pursuance of article 1690 of the Civil Code and they declare to dispense the shareholder to notify by bailiff to the Company and they also declare to have no objection that could stop the effect of the transfer.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze décembre,

Par-devant Nous Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "NORDIC SPIRIT", ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.191,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société "ANTAB, S.à r.l.", ci-après nommée,

représentée aux fins des présentes par Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Luxembourg le 27 novembre 2008,

2) Monsieur Staffan ANTONSSON, directeur de société, demeurant à Cape Holly Road, De Goede Hoop Estate, Chapmans Peak, Noordhoek, 7979, Cape Town, Afrique du Sud,

agissant en sa qualité de gérant de signature A de la société "ANTAB, S.à r.l.", ci-après nommée,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cape Town, le 27 novembre 2008.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

3) Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, agissant en sa qualité de gérant de signature B de la société "ANTAB, S.à r.l.", ci-après nommée.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant d'acter les décisions suivantes:

La société NORDIC SPIRIT, prénommée, en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "ANTAB, S.à r.l.", ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103.268, constituée suivant acte reçu Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1229 du 1^{er} décembre 2004,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 281 du 30 mars 2005,

déclare:

A) Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part sociale.

B) Suivant acte sous seing privé daté du 15 novembre 2008, Monsieur Staffan ANTONSSON, prénommé, a cédé à la société NORDIC SPIRIT, prénommée, cent (100) parts sociales de la Société "ANTAB, S.à r.l.", prénommée.

La copie de la cession de parts restera, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La cession de parts est effective et valable entre parties à partir du 15 novembre 2008.

C) L'associée unique, la société NORDIC SPIRIT, prénommée, déclare ajouter à l'article 6 des statuts de la Société un deuxième alinéa de la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 2.** Les cent (100) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique, la société à responsabilité limitée NORDIC SPIRIT, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 142.191.»

Les comparants, Monsieur Staffan ANTONSSON, représenté comme il est dit ci-avant, et Monsieur Eric LECLERC, prénommé, agissant conjointement en leur qualité de gérants de signature A et de signature B de la société "ANTAB, S.à r.l.", déclarent accepter la prédite cession de parts pour compte de la Société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil et ils déclarent dispenser le cessionnaire de la faire signifier par voie d'huissier à la Société et n'avoir entre leurs mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KAPP, E. LECLERC, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2008, Relation GRE/2008/5052. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 décembre 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009000121/213/118.

(080188189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Beständigkeit Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.659.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme SONAKA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "BESTÄNDIGKEIT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 63.659, a été constituée suivant acte reçu le 13 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 432 du 15 juin 1998.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 499.500,- (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 17 novembre 2008. Relation LAC/2008/46056. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009000381/211/44.

(080189352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Bann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.420.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 septembre 2008 les décisions suivantes:

- Les actionnaires fixent le nombre des administrateurs à 4.
- Les actionnaires acceptent avec effet immédiat la démission de Mademoiselle Anne-Maxine Goedert, étudiante, née à Luxembourg, le 22 juin 1984, demeurant 43, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg de son mandat d'administrateur.
- Les actionnaires nomment avec effet immédiat deux nouveaux administrateurs :
 - * Monsieur Jean-Marc Kieffer, employé privé, né à Luxembourg, le 27 août 1972, demeurant 1, rue Mathias Goergen à L-8028 Strassen et
 - * Monsieur Pierre Priester, employé privé, né à Differdange, le 24 février 1953, demeurant 65, Cité Beaulieu à L-3383 Noertzange.

Le mandat des administrateurs est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

- Les actionnaires autorisent le conseil d'administration de nommer deux administrateurs-délégués.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2008 les résolutions suivantes:

Sont nommés administrateurs-délégués:

- * Monsieur Michel Goedert, employé privé, née à Luxembourg, le 9 mars 1962, demeurant 51, rue Jean Schoetter à L-2523 Luxembourg et
- * Monsieur Jean-Marc Kieffer, employé privé, né à Luxembourg, le 27 août 1972, demeurant 1, rue Mathias Goergen à L-8028 Strassen

Les deux administrateurs-délégués engageront valablement la société par leurs signatures conjointes.

Le mandat des administrateurs-délégués est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

PKF Weber & Bontemps S.à r.l

Experts comptables & fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2009000149/592/38.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Hallencia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.810.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 21 octobre 2008

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme
Frédérique Mignon / Axelle Rémiche
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000202/34/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Degroof Conseil (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.026.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 décembre 2008

«Le Conseil d'Administration décide conformément à l'article 11 des statuts, et suivant autorisation de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2008 relative à la nomination par le Conseil d'administration d'un de ses membres, de désigner Monsieur Jean-François Leidner en qualité de Dirigeant, chargé de la gestion journalière des affaires de la Société, demeurant professionnellement 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Joël Boon.

Monsieur Jean-François Leidner agira conjointement, avec Messieurs Philippe Esser ou Philippe Lamarche, chargés également de la gestion journalière des affaires de la Société.»

Pour extrait conforme
DEGROOF CONSEIL (Luxembourg) S.A.
Philippe Esser / Phillippe Lamarche
Administrateur-Délégué / Administrateur-Directeur

Référence de publication: 2009000203/34/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Flanagan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.110.

—
Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 octobre 2008

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Benoît PARMENTIER de son mandat d'Administrateur avec effet au 31 octobre 2008.

- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, avec effet au 31 octobre 2008, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

FLANAGAN HOLDING S.A.

S. BOUREKBA / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'administration

Référence de publication: 2009000210/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Transerv Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 3, rue Lassrengen.

R.C.S. Luxembourg B 143.591.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am zweiten Dezember.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Wilfried WILDE, Binnenschiffer, wohnhaft zu D-22041 Hamburg (Deutschland), Gladowstraße 12b.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet TRANSERV SARL.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft sind Dienstleistungen und Beratungen in der Binnenschifffahrt.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500,-) EURO und ist in HUNDERT (100) Anteile von je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125,-) EURO eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennntnissetzung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt.

- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Komparent Wilfried WILDE, vorgeannt, erklärt der wirklich Berechtigte des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf SIEBEN HUNDERT (700,-) EURO abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt: Wilfried WILDE, vorgeannt, hundert Anteile 100
Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500,-) EURO der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2009.

Generalversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt: Wilfried WILDE, Binnenschiffer, wohnhaft zu D-22041 Hamburg (Deutschland), Gladowstraße 12b.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5441 Remerschen, 3, rue Lassrengen.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar den Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf.

Nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gez: WILDE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2008. REM 2008/1499. Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,00 € à 0,5 % = 62,50 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009000437/218/88.

(080189373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Planète Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11B, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.612.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le quatrième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Roger Argentier, gérant, né le 27 juin 1941 à Martiel (France), résidant professionnellement à 11 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et

2. Monsieur Emmanuel Argentier, gérant, né le 14 juillet 1978 à Paris, résidant à 26 rue du Renard, 75004 Paris, France,

Ici représenté par Vanessa Schmitt, Avocat, avec adresse professionnelle au 14 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 27 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, dont l'une d'elle est représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "PLANETE COMMUNICATION" S.à.r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Monsieur Roger Argentier déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250),

et

Monsieur Emmanuel Argentier, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

2962

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société une durée indéterminée:

- Monsieur Roger Argentier, gérant, né le 27 juin 1941 à Martiel (France), résidant professionnellement à 11 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 11B, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Argentier, V. Schmitt, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008 LAC/2008/49110: Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009001261/242/249.

(080190389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Deutsche Bank (PAM) Ucits III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 121.045.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 13 novembre 2008

En date du 13 novembre 2008 le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de Monsieur Martyn SURGUY en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 13 novembre 2008,

de nommer:

- Monsieur Mitchell HOPWOOD, né le 18 novembre 1969 à Sidney, Australie, ayant comme adresse, Austin Friars 23, EC2N 2QP, Londres, Royaume-Uni,

en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 13 novembre 2008 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

DEUTSCHE BANK (PAM) UCITS III

Th. Schlaus / Stefan Molter

Référence de publication: 2009000215/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Koch KIG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 143.585.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Koch KIG Financing, LP, a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Companies Register under number 40080,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of a proxy given on December 8, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Koch KIG Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two category A managers and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of two category A managers and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of two category A managers and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a "Covered Person"), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified

by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

Koch KIG Financing, LP, prenamed, declared to subscribe for all forty thousand (40,000) shares, at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, for an aggregate amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), fully paid up by payment in cash in the same amount.

The shares so subscribed are fully paid by contribution in cash of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), entirely allocated to the share capital, and which amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- M. Ross Anthony Goering, treasury director, born on September 11, 1967 in Newport News, Virginia, United States of America, and with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, United States of America;

- M. Richard K. Dinkel, corporate controller, born on November 23, 1967, in Kansas, United States of America, and with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, United States of America;

- M. David James May, treasurer, born on May 29, 1967 in Miami, Florida, United States of America, and with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, United States of America.

Category B manager:

- Ms. Susan K. Kuethe, vice-president, born on November 13, 1952 in Alton, Illinois, United States of America, and with professional address at 111 5th Avenue S.W., Suite 1500, Calgary, Alberta, Canada.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signature of two category A managers and one category B manager.

2) The address of the registered office of the Company is established at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Koch KIG Financing, LP, un limited partnership organisé selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, inscrit auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 40080,

ici représenté par M. Gael Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Koch KIG Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins deux gérants de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif de deux gérants de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités des conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une "Personne Couverte"), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables,

de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

Koch KIG Financing, LP, susnommé, souscrit les quarante mille (40.000) parts sociales à leur valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, pour un montant total de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,-), entièrement libérées par un versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

Décisions des associés

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- Mr. Ross Anthony Goering, treasury director, né le 11 septembre 1967 à Newport News, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;
- Mr. Richard K. Dinkel, treasurer, né le 23 novembre 1967 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;
- Mr. David James May, treasurer, né le 29 mai 1967 à Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;

Gérant de catégorie B:

- Mme Susan K. Kuethe, vice-présidente, née le 13 novembre 1952 à Alton, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 111 5th Avenue S.W., Suite 1500, Calgary, Alberta, Canada.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'adresse du siège social est fixée à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. TOUTAIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50192. Reçu à 0,5 %: cent cinquante-cinq euros soixante-dix-neuf cents (155,79 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009000411/211/356.

(080189165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Deutsche Bank (PAM) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 97.749.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 13 novembre 2008

En date du 13 novembre 2008 le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:
de prendre note de la démission de Monsieur Martyn SURGUY en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 13 novembre 2008,

de nommer:

- Monsieur Mitchell HOPWOOD, né le 18 novembre 1969 à Sidney, Australie, ayant comme adresse, Austin Friars 23, EC2N 2QP, Londres, Royaume-Uni,

en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 13 novembre 2008 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

DEUTSCHE BANK (PAM) SICAV

Th. Schlaus / Stefan Molter

Référence de publication: 2009000217/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Nessma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 140.644.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Nessma S.A. (la Société) tenue le 25 septembre 2008

L'Assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat pour une période de six (6) ans en tant qu'administrateurs de la Société les personnes suivantes

- Mediaset Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B57363. Monsieur Andréa Goretti, gérant, né le 13 juillet 1962 à Milan (Italie) avec adresse professionnelle à Mediset SpA - Viale Europa No 48, 20093 Cologno M. se Italia, est nommé en tant que représentant permanent agissant au nom et pour le compte de Mediaset Investment S.à r.l. conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

- Karoui & Karoui Luxe S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B140645. Monsieur Ghazi Karoui, né le 8 août 1964 à Bizerte (Tunisie) avec adresse professionnelle au T-1002 Tunis, 75, Avenue Mohamed IV, est nommé en tant que représentant permanent agissant au nom et pour le compte de Karoui & Karoui Luxe S.A., conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

- Monsieur Nebil Karoui, né le 1^{er} août 1963 à Bizerte (Tunisie) avec adresse professionnelle au T-1002 Tunis, 75, Avenue Mohamed IV; et

- Monsieur Tarak Ben Amar, né le 12 juin 1949 à Tunis (Tunisie), avec adresse professionnelle à Quinta Communications, 16, Avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NESSMA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001074/2460/32.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

I.B.D.C., Immobilien Investment and Building Development Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 60.444.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009000321/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

HBI Dietzenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.950,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 111.199.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of October,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Dietzenbach S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.199 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 4 October 2005 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, n°185, dated 26 January 2006, page 8871 (the "Company") and whose articles of incorporation have been amended on 16 October 2006, by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, n°2280 dated 6 December 2006, page 109398;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Regis Galiotto, Jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'"Associé Unique") ;

En qualité d'Associé Unique de HBI Dietzenbach S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.199 et constituée en vertu d'un acte reçu le 4 octobre 2005 par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, alors résidant à Mersch, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 185 en date du 26 janvier 2006 à la page 8871 (la "Société"), dont les Statuts ont été modifiés par acte reçu le 16 octobre 2006 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, alors résidant à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 2280 en date du 6 décembre 2006 à la page 109398;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 29 octobre 2008. Relation LAC/2008/43795. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001477/211/92.

(080190326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

International Import Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 53.472.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000324/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06631. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Bijouterie Noelle Schleich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.184.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009000322/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

HBI Miraustrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.850,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.672.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated May 24, 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated October 18, 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Miraustrasse S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.672 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on December 6, 2006 by Luxembourg Notary Maître André Schwachtgen, published in the Mémorial C, n°175, dated February 14, 2007 page 8379 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on June 27th, 2007, published in the Mémorial C, n° 1999, dated September 15th, 2007, page 95942;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, Jurist, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the twenty-eight of June 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'"Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de HBI Miraustrasse S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 122.672 et constituée en vertu d'un acte reçu le 6 décembre 2006 par le notaire luxembourgeois Maître André Schwachtgen, résidant à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 175 en date du 14 février 2007 à la page 8379 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juin 2007, publiés au Mémorial C, sous le numéro 1999 en date du 15 septembre 2007, page 95942;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 28 juin 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45404. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001482/211/92.

(080190333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Lavett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009000332/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07579. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Thistle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.651.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 15 décembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Noëlla Antoine, administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Elizabeth Le Poidevin, administrateur de classe A, avec adresse à La Motte Chambers, JE1 1BJ St Helier, Royaume-Uni

- David Collins, administrateur de classe B, avec adresse à 40, Berkeley Square, W1J 5AL Londres, Royaume-Uni pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

3. Nomination de Pascale Nutz, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

4. Renouvellement du mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009000491/581/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Barletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.941.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08. Signature.

Référence de publication: 2009000337/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05273. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Daytona International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.484.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/11/2008 à 14.00 heures a été nommé gérant unique Björn H. I. Possen, né le 12 novembre 1980 à Heerlen, Pays-Bas et demeurant professionnellement 60, Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg à effet du 01/12/2008, en remplaçant Jan Herman van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 décembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

DAYTONA INTERNATIONAL SARL

Björn H. I. Possen

Gérant unique

Référence de publication: 2009000353/816/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

IMC Luxembourg, International Management Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4597 Differdange, 20, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 123.343.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mai 2008 que:

- la démission de M. Marc MULLER de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;
- Madame Rolande ZANELLA, demeurant à la Résidence La Molière, 3750, route de Galice, F-13090 Aix-en-Provence, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 21 mai 2008.

Pour la société

Nelly NOEL / Nathalie David

Référence de publication: 2009000442/1334/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Aelsion Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 68.040.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009000534/9766/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09215. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.